

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

# Le régime social des indépendants (RSI)

## Déclaration du groupe de la CFDT

En 2006, la création du RSI avait pour objectif une simplification permettant d'offrir un régime regroupé, tout en préservant la spécificité de 6.8 millions de travailleurs indépendants et leurs ayants droit.

L'impréparation du projet, né de compromis ambigus soutenus par la tutelle, ne pouvait permettre l'efficacité organisationnelle et la qualité du service attendu. Le contexte économique difficile amplifie les difficultés rencontrées par les assurés du RSI, population très hétérogène tant sur le plan sociologique qu'en terme de statut.

Malgré la mise en place de l'Interlocuteur Unique afin de simplifier les relations de l'assuré avec les différents intervenants en charge de sa protection sociale, le partage des tâches contribue à brouiller l'image du RSI. La CFDT et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse soutiennent toutes les préconisations visant à une réelle simplification tant pour les assurés sociaux que pour les personnels du RSI.

Le RSI, dont le taux de recouvrement des cotisations n'est pas satisfaisant, doit mettre en œuvre une stratégie associant une procédure de recouvrement à l'amiable pour prendre en compte les difficultés liées à la crise de 2008, et un recours à la procédure de taxation d'office renforcée afin de dissuader toute dissimulation de revenus. Cette stratégie doit s'accompagner d'une politique de contrôle systématisée fixée par les conventions d'objectifs et de gestion. C'est pourquoi nous approuvons la préconisation visant la mise en place d'une véritable stratégie de recouvrement dont la clarification des courriers apparaît comme l'une des mesures prioritaires.

Ainsi, la CFDT et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse soutient la préconisation visant le passage à l'assiette unique. Cette mesure simplifiera le recouvrement et permettra la compréhension du système pour les assurés, tout en facilitant le travail des salariés.

Nous soutenons également l'ensemble des préconisations relatives à la révision des systèmes d'information.

En effet, le calcul des cotisations est effectué à l'aide de l'outil SNV2 de l'Urssaf, conçu à la base pour du recouvrement de masse. Les différents systèmes d'information du RSI peinent à communiquer ensemble, à évoluer et à être adaptés pour suivre les évolutions législatives et réglementaires, même si la mise en commun des ressources entre le RSI et les Urssaf via les cellules mixtes ont permis de gagner en efficacité.

Depuis 2009, les autoentrepreneurs représentent 35,51 % des nouveaux assurés. Nous ne nions pas qu'une forme d'entrepreneuriat de nécessité lié aux politiques de lutte contre le chômage existe, ce qui n'est pas sans poser de problème. Pour autant ce statut permet notamment à des jeunes de s'investir dans les nouvelles activités de service aux entreprises, en particulier dans le domaine du numérique. La CFDT et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse pensent que cet essor doit être pris en compte.

S'il est nécessaire d'accompagner le travailleur indépendant lors de la création de son entreprise ou tout au long de l'exercice de son activité, l'accompagnement du RSI doit continuer de porter sur les seuls aspects relatifs à la protection sociale et à sa santé. Nous soutenons donc les préconisations en matière d'alerte sur la dette sociale et de prévention, mais nous ne sommes pas favorables à une mutualisation des services médicaux avec ceux d'autres organismes de protection sociale.

Bien que le régime peine à trouver une certaine stabilité, le RSI élabore un nouveau projet de restructuration « Trajectoire ». Cette réorganisation s'annonce, alors que des campagnes de dénigrement du RSI menées par des associations d'artisans, commerçants et indépendants se servent des dysfonctionnements non résolus pour remettre en cause les régimes obligatoires de Sécurité sociale et l'obligation de solidarité nationale.

Les 6 000 salariés du régime sont soumis depuis sa création à des incertitudes quant à leur avenir et à des conditions de travail dégradées. Ils ne doivent pas être les otages des difficultés de gouvernance rencontrées par le Régime, ni de l'absence de moyens pour réaliser les missions auxquelles ils sont attachés.

La préconisation visant à la stabilisation des effectifs avec un gel des réductions d'emplois dans la prochaine COG est une des conditions de la stabilisation du RSI. Nous soutenons également la préconisation visant à permettre aux salariés d'avoir des représentants dans les conseils d'administration des caisses, comme dans le régime général ou à la MSA.

Cependant nous regrettons que les délais impartis à la section n'aient pu permettre d'engager une réflexion plus globale. En effet, après les travaux du CESE sur l'investissement social, la situation des jeunes, cet avis relatif au RSI montre la nécessité pour notre assemblée de prendre à bras le corps la question de l'adaptation de notre système de protection sociale pour en garantir la pérennité.

La CFDT et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont voté l'avis.